

LISTE DES REVÊTEMENTS DE SOL

DANS LES LOCAUX DE FABRICATION
DE PRODUITS ALIMENTAIRES

QUALITÉ / SÉCURITÉ /
APTITUDE À L'UTILISATION

Avec la collaboration de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation)
du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Edition du 20 octobre 2008

Cette liste est diffusée gratuitement par courrier postal uniquement. Elle peut être obtenue, sur simple demande par fax ou e-mail en précisant bien les coordonnées postales du demandeur. Elle est téléchargeable sur les sites www.risquesprofessionnels.ameli.fr ou www.agrobat.fr

CNAMTS / DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

26-50 avenue du Professeur Lemierre – 75020 PARIS – Fax : 01 72 60 17 80

Jean-Paul LIOT E-mail : jp.liot@cnamts.fr

Vanina VIALE ☎ 01.72.60.25.91 E-mail : vanina.viale@cnamts.fr

Sandrine CASTANET ☎ 01.72.60.12.84 E-mail : sandrine.castanet@cnamts.fr

Cette liste, qui n'a pas de valeur réglementaire, indique des revêtements de sol répondant aux critères « Hygiène, Sécurité, Aptitude à l'utilisation ». Les produits référencés dans cette liste sont des produits commercialisés donnant satisfaction aux utilisateurs pour les activités pour lesquelles ils sont recommandés. Pour pouvoir figurer sur cette liste, les fabricants doivent suivre une procédure¹ (voir pages 7 et 8) qui comporte principalement des enquêtes auprès des utilisateurs concernant l'aptitude au nettoyage et à l'utilisation, des mesures de glissance en laboratoire et dans des entreprises sur des sols déjà réalisés. Le laboratoire d'études et de recherches sur la qualité des aliments et sur les procédés agro-alimentaires de l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) est consulté pour toute la partie concernant l'hygiène alimentaire. Des enquêtes in situ sont réalisées régulièrement sur les revêtements de cette liste.

Cette liste a une durée de validité limitée. Elle est régulièrement remise à jour. En fonction des connaissances nouvelles relatives à leur caractérisation, certains revêtements pourraient être retirés de cette liste.

Cette liste annule et remplace la précédente liste du 30 novembre 2006.

Nous conseillons fortement à toute personne désirant installer un nouveau revêtement de sol de prendre connaissance dans **le Guide des revêtements de sol² (édition mai 1998)** des informations nécessaires pour réaliser un choix en connaissance de cause.

Rappel réglementaire : extrait du règlement CE N°852 du 29/04/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

« a) les revêtements de sol doivent être bien entretenus, faciles à nettoyer, et, au besoin, à désinfecter. A cet effet, l'utilisation de matériaux étanches, non absorbants, lavables et non toxiques est requise, sauf si les exploitants du secteur alimentaire peuvent prouver à l'autorité compétente que d'autres matériaux utilisés conviennent. Le cas échéant, les sols doivent permettre une évacuation adéquate en surface, ... »

COMMENT CHOISIR UN REVÊTEMENT DE SOL ?

Il faut tout d'abord se poser un certain nombre de questions sur les contraintes liées à l'activité prévue dans les locaux (contraintes chimiques, contraintes physiques, contraintes mécaniques, contraintes de nettoyage et de désinfection). Ensuite, il faut pouvoir tenir compte des éléments liés à la construction, qu'il s'agisse de travaux neufs ou de rénovation.

Nous vous conseillons fortement de répondre au questionnaire que vous pouvez trouver dans le chapitre 6 du Guide des Revêtements de sol des locaux de fabrication de produits alimentaires, afin d'établir le cahier des charges qui sera remis au fournisseur.

Les produits cités dans la liste sont des revêtements de sol antidérapants. Ils ont tous un coefficient INRS supérieur à 0,30. Le coefficient INRS est le coefficient déterminé par la méthode de mesure du coefficient de frottement dynamique, qui utilise l'appareil INRS normalisé par l'AFNOR (NF S 73.010) pour la mesure de la glissance des chaussures.

RÉSINES OU CARRELAGES ?

Le fait que les carreaux soient fabriqués industriellement constitue sans nul doute un avantage certain. Bien que certains fabricants changent les caractéristiques des produits sans changer les références, les surprises sont relativement rares et on a plus de certitude sur l'état de surface du revêtement ainsi que sur son épaisseur. Encore faut-il que le carrelage soit bien posé et que les joints ne soient pas en ciment. Contrairement aux carrelages, les résines nécessitent beaucoup moins de joints mais peuvent présenter à leur surface des trous de débouillage qui sont des zones de rétention indésirables. Et la plupart peuvent se poser plus rapidement que les carrelages. Quel que soit le type de produit retenu, la qualité de la pose est primordiale. Le choix entre carrelage et résine dépend beaucoup de l'expérience de chacun et du secteur d'activités concerné. Ainsi l'industrie des abattoirs et des ateliers de découpe de viande est traditionnellement orientée vers les résines hydrauliques modifiées tandis que le secteur de la laiterie ou de la fromagerie est orienté vers le carrelage. Ce document n'a pas pour vocation de prendre position entre les résines ou le carrelage sauf pour deux cas précis : les petites surfaces (inférieures à 200 m²) et les zones de cuisson intense où il apparaît indispensable de mettre du carrelage.

AVEZ-VOUS DÉFINI LA PROCÉDURE DE NETTOYAGE ?

Il est important de décider simultanément du protocole de nettoyage-désinfection et du type de revêtement de sol. Il est à noter qu'un revêtement de sol même antidérapant est glissant s'il est mal nettoyé. Dans tous les cas, le nettoyage doit comporter un brossage énergique ou le passage d'un jet sous pression. Mais attention, les jets sous pression et dans une moindre mesure le brossage entraînent la formation d'un aérosol qui transporte des micro-organismes en tout lieu. Il faut donc nettoyer et désinfecter l'équipement entrant en contact avec l'aliment après avoir nettoyé les revêtements de sol. Les équipements de nettoyage (autolaveuses, monobrosse etc.) qui aspirent les eaux de lavage sont fortement recommandés, et les surfaces qui ne sont pas accessibles par ces équipements doivent être nettoyées manuellement. Quelque soit le(s) produit(s) d'hygiène choisi(s), il faut toujours respecter les concentrations préconisées par le fabricant (voir les tableaux de préconisations de nettoyage pour chaque famille de sol). Il faut savoir que les fournisseurs de produits d'hygiène peuvent réaliser des essais de compatibilité entre les produits qu'ils commercialisent et un revêtement de sol. Il convient de faire des essais avec les produits utilisés périodiquement mais aussi avec les produits susceptibles d'entrer accidentellement en contact avec les revêtements de sol. En règle générale après un contact accidentel avec un produit agressif pur, il faut rincer immédiatement le revêtement de sol à l'eau claire.

¹ Pour avoir plus de détails sur cette procédure, prendre contact avec la Direction des Risques Professionnels

² Le Guide des Revêtements de sol peut-être obtenu gratuitement auprès de la Direction des Risques Professionnels sur simple demande par fax au 01 72 60 17 80 et téléchargeable sur le site www.risquesprofessionnels.ameli.fr

1 - LES CARRELAGES

Un revêtement de sol en carrelage, posé avec des joints en ciment, est un revêtement de sol non imperméable et non étanche, et donc non conforme à la réglementation. Il est nécessaire d'utiliser des joints spéciaux à base de résine que l'on peut se procurer auprès des fabricants de joints ou de carrelages. La pose d'un carrelage avec ce type de joint demande l'intervention d'un professionnel qualifié. Le premier nettoyage, après la pose, doit être réalisé de façon très soignée, par un professionnel qui pourra justifier d'une expérience dans l'industrie agro-alimentaire.

Les carrelages ont globalement une bonne résistance aux agressions chimiques et thermiques. Ils supportent un nettoyage avec des produits acides (toujours aux concentrations recommandées par les fabricants) à utiliser lorsque le revêtement de sol est souillé par des minéraux (tartre). Dans ce cas, un nettoyage hebdomadaire par un produit acide est généralement recommandé. La résistance des joints varie selon leur nature et ils sont souvent plus fragiles que les carrelages.

CARRELAGES					
RÉFÉRENCE	CARACTÉRISTIQUE	Coef. INRS	LOCAUX RECOMMANDÉS	CONTACT FABRICANT	OBSERVATIONS
CASALGRANDE PADANA GRANITOGRES SAFE	Grès cérame pressé avec grains de corindon groupe B1e Dimensions : 200 x 200 Épaisseur : 8 mm ou 11,3 mm ou 14,2 mm Couleur : selon nuancier proposé par le fabricant	0,31	Ateliers de découpe Boucherie, Charcuterie Cuisines Boulangerie - Pâtisserie Laiterie, Fromagerie	M. POURCELLY Vincent CASALGRANDE PADANA Rue du Cornot 70170 PORT/SAONE Tél.: 06 08 93 88 36 Fax : 03 84 78 11 27 vincent.pourcelly@club-internet.fr www.casalgrandepadana.it	Circulation lourde (14,2 mm) Circulation moyenne (11,3 mm) Circulation légère (8 mm)
DESVRES CO-GUILVINEC	Carreau grès cérame pressé avec grains de corindon Dimensions : 200 x 200 Épaisseur : 12 mm Couleur : beige clair	0,39	Abattoirs Ateliers de découpe Boucherie Charcuterie Cuisines Boulangerie- Pâtisserie	M. CHARRIAU Jean-Paul DESVRES Rue Eugène Chimot B.P. 13 59168 BOUSSOIS Tél.: 03 27 69 14 70 Fax : 03 27 69 14 80 virginie.galeotti@desvres.com jeanpaul.charriau@desvres.com patrick.reig@desvres.com www.desvres.com	Circulation moyenne
DOUZIES CO-202	Carreau grès cérame pressé antidérapant Dimensions : 200 x 200 Épaisseur : 12 mm Couleur : beige clair	0,39	Abattoirs Ateliers de découpe Boucherie Charcuterie Cuisines Boulangerie- Pâtisserie	M. CHARRIAU Jean-Paul DESVRES Rue Eugène Chimot B.P. 13 59168 BOUSSOIS Tél.: 03 27 69 14 70 Fax : 03 27 69 14 80 virginie.galeotti@desvres.com jeanpaul.charriau@desvres.com patrick.reig@desvres.com www.desvres.com	Circulation moyenne
GRANITIFIANDRE ANTIDÉRAPANT INDUSTRIA	Carreau grès cérame pressé Dimensions : 200 x 200 ou 300 x 300 Épaisseur : 200 x 200 : 9 mm ou 12 mm ou 14 mm 300 x 300 : 9 mm ou 12 mm ou 13 mm Couleur : Asiago, Malaga, White	0,33	Abattoirs (14 mm) Ateliers de découpe Boucherie Charcuterie Boulangerie Pâtisserie Cuisines, Poissonnerie	M. ROBARDEY François GRANITIFIANDRE Innovespace – Lot A2 1, rue de Rome ZAC de Montevrain 77144 MONTEVRAIN Tél.: 01 60 36 30 20 Fax : 01 60 36 30 21 lbenassati@granitifandre.it www.granitifandre.com	Circulation moyenne (14 mm) Circulation légère (8,5 mm)
HÖGANÄS 600 FK	Carreau grès cérame pressé avec grains de carbure de silice incorporés dans la masse Dimensions : 147 x 147 Épaisseur : 11 mm ou 14 mm Couleur : blanc	0,38	Cuisines Ateliers de découpe Boucherie-Charcuterie Vestiaires, Sanitaires, Boulangerie - Pâtisserie Poissonnerie	M. SÉCHÉ Patrick HOGANAS Céramiques France ZAC de la Baudinière 44470 THOUARE SUR LOIRE Tél.: 02 51 13 00 13 Fax : 02 51 13 06 73 patrick.seche@wanadoo.fr www.hoganas-france.com	Locaux très humides ou secs et exposés à des produits gras ou glissants circulation moyenne (pour le 14 mm)
HÖGANÄS 660 FK	Carreau grès cérame pressé avec grains de carbure de silice incorporés dans la masse Dimensions : 195 x 195 Épaisseur : 8,5 mm ou 11 mm Couleur : blanc	0,38	Cuisines, Boucherie – Charcuterie Boulangerie – Pâtisserie Poissonnerie Vestiaires, Sanitaires	M. SÉCHÉ Patrick HOGANAS Céramiques France ZAC de la Baudinière 44470 THOUARE SUR LOIRE Tél.: 02 51 13 00 13 Fax : 02 51 13 06 73 patrick.seche@wanadoo.fr www.hoganas-france.com	Locaux humides ou secs et exposés à des produits gras ou glissants circulation légère pour le 11 mm ou très légère pour le 8,5 mm

1 - LES CARRELAGES (suite)

CARRELAGES					
RÉFÉRENCE	CARACTÉRISTIQUE	Coef. INRS	LOCAUX RECOMMANDÉS	CONTACT FABRICANT	OBSERVATIONS
HÖGANÄS 500 GK	Carreau grès cérame pressé avec grains de carbure de silice incorporés dans la masse Dimensions : 150 x 150 Épaisseur : 20 mm Couleur : jaune	0,50	Abattoirs Ateliers de découpe Salaison, Plats cuisinés Ateliers de cuisson Conserverie Criée Poissonnerie	M. SÉCHÉ Patrick HOGANAS Céramiques France ZAC de la Baudinière 44470 THOUARE SUR LOIRE Tél : 02 51 13 00 13 Fax : 02 51 13 06 73 patrick.seche@wanadoo.fr www.hoganas-france.com	Locaux très humides et exposés à des produits gras ou glissants Circulation lourde Moyens de nettoyage puissants demandés
HÖGANÄS 500 FK	Carreau grès cérame pressé avec grains de carbure de silice incorporés dans la masse Dimensions : 150 x 150 Épaisseur : 20 mm Couleur : jaune	0,50	Abattoirs Salaisons, Plats cuisinés Ateliers de cuisson Conserverie Criée Poissonnerie	M. SÉCHÉ Patrick HOGANAS Céramiques France ZAC de la Baudinière 44470 THOUARE SUR LOIRE Tél : 02 51 13 00 13 Fax : 02 51 13 06 73 patrick.seche@wanadoo.fr www.hoganas-france.com	Locaux humides ou secs et exposés à des produits gras ou glissants Circulation lourde
HÖGANÄS SICODUR	Carreau grès cérame pressé avec grains de carbure de silice incorporés dans la masse Dimensions : 147 x 147 ou 197 x 197 ou 297 x 297 Épaisseur : 14 mm Couleur : jaune (autres couleurs sur demande)	0,50	Ateliers de découpe Boucherie - Charcuterie Cuisine	M. SÉCHÉ Patrick HOGANAS Céramiques France ZAC de la Baudinière 44470 THOUARE SUR LOIRE Tél : 02 51 13 00 13 Fax : 02 51 13 06 73 patrick.seche@wanadoo.fr www.hoganas-france.com	Locaux humides, exposés à des produits gras et glissants Circulation moyenne

LES PRÉCONISATIONS DE NETTOYAGE POUR LES CARRELAGES

■ LE PREMIER NETTOYAGE

DÉFINITION	PRÉCONISATIONS
Le premier nettoyage des carrelages est le nettoyage qui intervient juste après la pose. A ne pas confondre avec le nettoyage de chantier.	<ul style="list-style-type: none"> ■ les joints ne sont pas en ciment mais obligatoirement en résine (époxy, ...) ■ le nettoyage est effectué à grande eau pendant la pose du carrelage : il s'agit d'un rinçage effectué au fur et à mesure de la pose permettant d'éliminer toute trace de joint en résine avant que celui-ci ne sèche. ■ le premier nettoyage est obligatoirement effectué par le carreleur qui doit être un professionnel qualifié pour cette pose.

■ LE NETTOYAGE/DÉSINFECTION DES CARRELAGES ET DES JOINTS EN RÉSINE

PRODUITS À PROSCRIRE/ A DÉCONSEILLER	PRODUITS À PRÉCONSER	PROCÉDURE DE NETTOYAGE	MATÉRIELS À UTILISER
<p>À proscrire</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'acide fluorhydrique ■ l'acide chlorhydrique ■ les produits à base d'huile de lin et de silicone <p>À déconseiller (réserves en fonction des concentrations)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ eau de javel ■ l'acide péracétique ■ l'acide nitrique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ l'acide phosphorique (en respectant les dosages indiqués par le fabricant de revêtement de sol) ■ produit désinfectant à base d'ammoniums quaternaires ■ les alcalins chlorés peuvent être utilisés à concentration <5% et à une température inférieure à 50°C. Il est obligatoire de faire un bon rinçage après utilisation pour éviter tout contact prolongé qui risque d'altérer la teinte. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ nettoyage et désinfection sont deux opérations distinctes. ■ le rinçage est obligatoire ■ le nettoyage à l'acide peut être nécessaire dans le cas de dépôt calcaire ou dans l'industrie laitière. 	<p>À proscrire</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la raclette pour laver (elle ne doit être utilisée que pour diriger l'eau vers les évacuations) ■ jets à haute pression <p>À préconiser</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ monobrosse ■ lave pont automatisé ■ autolaveuse avec réservoirs ■ jets à moyenne ou basse pression. ■ canon à mousse

2 - LES MORTIERS HYDRAULIQUES MODIFIÉS

La caractéristique principale de ces mortiers qui contiennent une proportion importante de liant hydraulique (ciment) avec des résines copolymères en émulsion est la facilité dans la mise en œuvre pour les ouvrages neufs mais aussi pour les rénovations. Contrairement aux mortiers à base de résine de synthèse, il n'est pas nécessaire d'avoir un support sec avant de les appliquer. Il est déconseillé de les installer dans des zones de cuisson intense car ils ne résistent pas bien aux chocs thermiques. De plus, ces revêtements résistent généralement très mal aux acides qui ne doivent en aucun cas entrer en contact avec ces matériaux au risque d'une altération irréversible de leur surface en la transformant en « éponge ». La qualité de la pose est essentielle. Aussi, la plupart des fabricants ou formulateurs de résines ont des poseurs exclusifs. Dans la liste ci-dessous, on trouvera des adresses des poseurs. Si une autre entreprise de pose vous propose un revêtement ayant la même dénomination que dans cette liste, il s'agit certainement d'un autre produit qui n'a pas été testé. Dans tous les cas, exigez que figure la dénomination exacte du revêtement de sol sur les devis ainsi que sur les factures.

MORTIERS HYDRAULIQUES MODIFIÉS						
REFERENCE	CARACTERISTIQUE	Coef. INRS	LOCAUX RECOMMANDÉS	CONTACT FABRICANT	Poseur exclusif	OBSERVATIONS
AGROCHAP	Copolymères de résine en dispersion et granulats de quartz Epaisseur : 10 à 12 mm Couleur : Jaune, rouge, orange, gris, anthracite.	0,40	Abattoirs, Ateliers de découpe (à éviter salles blanches), Conserverie, Boucherie, Charcuterie, Réserves, Chambre Froide, Criée Poissonnerie, Boulangerie, Salaisons	PLACÉO M. HUSSON Z.A Les Monts du Matin 26730 LA BAUME D'HOSTUN Tél : 01 30 32 40 31 Fax : 01 30 32 39 61 Mobile : 06 85 91 57 80 pierre.husson@placeo.fr www.placeo.eu	Oui Liste 1	Locaux humides ou secs et exposés à des produits gras ou glissants Résistance peu élevée aux chocs thermiques
MONILE	Copolymères acryliques avec un liant hydraulique modifié et des granulats de quartz Epaisseur : 10 à 12 mm Couleur : chamois, brun, rouge, gris, ...	0,34	Abattoirs, Ateliers de découpe (à éviter atelier de steak haché) Brasserie, Conserverie, Boucherie, Charcuterie, Réserve, Chambre Froide	RPM M. ROUXEL 10, rue de la Lande 35430 St Jouan des Guerets tél. : 02 99 82 12 10 Fax : 02 99 82 55 03 alain.rouxel@rpm-belgium.be www.alain-rouxel.com	Oui Liste 2	Locaux très humides et exposés à des produits gras ou glissants Circulation lourde Résistance peu élevée aux chocs thermiques
Liste 1	SOL SOLUTION AGRO M. VERRECCHIA 1, rue Guillon Verne 44100 NANTES Tél: 02 40 69 64 67 Fax: 02 40 73 00 02 contact@solsolutionagro.fr	SOL SOLUTION AGRO SUD OUEST M. ARTUS Mobile : 06.03.21.16.66 oartus@solsolutionagro.fr	SOL SOLUTION AGRO SUD EST M. VERRECCHIA Mobile : 06.80.35.54.25. lverrecchia@solsolutionagro.fr	RSIB M. DE BARROS 18 rue des Coquelicots 95300 LIVILLIERS Tél/fax : 01.34.42.10.67. Mobile : 06.17.58.42.80. rsib@hotmail.fr		
Liste 2	Monile France INDUSTRIE M. Denion Rue Jean Hollier BP 98 Parc d'activités La Teillais 35743 PACE Cedex Tél : 02 99 85 52 57 Fax : 02 99 85 52 58	FONTAINE S.A. M. Lefrileux Rue Jean Hollier BP 98 Parc d'activités La Teillais 35743 PACE Cedex Tél : 02 99 85 52 52 Fax : 02 99 85 52 58	SIB BORDAS M. Renck 64, rue de Gravignan 69360 TERNAY Tél. : 04 78 07 14 20 Fax : 04 78 07 24 76	Société BOULAND sols industriels M. Daniel DACUNHA ZA des Jesnets 61100 LA LANDE PATRY Tél. : 02.33.65.00.98 Fax : 02.33.65.45.32 Port. : 06.10.13.66.90	Ste BH SOLS M. Philippe HASLAY 47 rue du Lot 47500 LIBOS Tél. : 05.53.40.93.18 Fax : 05.53.71.21.85	

LES PRÉCONISATIONS DE NETTOYAGE POUR LES MORTIERS HYDRAULIQUES MODIFIÉS

PRODUITS À PROSCRIRE/ À DÉCONSEILLER	PRODUITS À PRÉCONSER	PROCÉDURE DE NETTOYAGE	MATÉRIELS À UTILISER
<p>À proscrire</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les acides ■ l'acétone et ses dérivés ■ les solvants 	<ul style="list-style-type: none"> ■ produit dégraissant à base d'ammoniums quaternaires. ■ détergent enzymatique ■ eau de javel suivie impérativement d'un rinçage à l'eau claire. ■ alcalins chlorés suivis impérativement d'un rinçage à l'eau claire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ nettoyage et désinfection sont deux opérations distinctes. ■ le rinçage est obligatoire <p>Entretien des joints de retrait/ des joints de fractionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ entretien à la charge du client. ■ changement et réparation des joints au mastic polyuréthane dès apparition des dégradations. 	<p>À proscrire</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la raclette (elle ne doit être utilisée que pour diriger l'eau vers les évacuations) ■ jets à haute pression <p>À préconiser</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ monobrosse ■ lave pont automatisé ■ autolaveuse avec réservoirs ■ jets à moyenne ou basse pression. ■ canon à mousse

3 - LES MORTIERS À BASE DE RÉSINES DE SYNTHÈSE

Ces résines doivent être impérativement posées sur un support sec. Il faut toujours vérifier que leur composition est compatible avec les produits de l'activité, susceptibles d'agresser le sol. D'une manière générale, ils résistent mieux aux chocs thermiques que les mortiers hydrauliques modifiés. Lorsqu'ils sont bien posés, ils vieillissent bien. Mais, leur mise en application étant relativement récente, on a moins de données sur leur tenu dans le temps par rapport aux mortiers hydrauliques modifiés ou par rapport aux carrelages. Ces produits ont en général une épaisseur plus faible que les mortiers hydrauliques modifiés, mais il ne faut jamais avoir une épaisseur inférieure à 3 mm. La résistance aux produits d'hygiène des revêtements de sol en mortier de résine de synthèse varie selon la nature de la résine utilisée. Globalement on peut dire qu'ils ont une résistance intermédiaire entre celle des carrelages et celle des résines en mortier hydraulique modifié.

MORTIERS À BASE DE RÉSINES DE SYNTHÈSE						
RÉFÉRENCE	CARACTÉRISTIQUE	Coef. INRS	LOCAUX RECOMMANDÉS	CONTACT FABRICANT	Poseur exclusif	OBSERVATIONS
DF POX AD XT	Mortier monocouche à base de résine époxydique Épaisseur : 5 à 7 mm Couleur : jaune, rouge, bleu, gris	0,39	Abattoirs, Ateliers de découpe Plats cuisinés Poissonnerie Crêpe	M. SÉCHÉ Patrick HOGANAS Céramiques France ZAC de la Baudinière 44470 THOUARE SUR LOIRE Tél.: 02 51 13 00 13 Fax : 02 51 13 06 73 patrick.seche@wanadoo.fr www.hoganas-france.com	Oui Liste 1	Locaux humides et exposés à des produits gras ou glissants Circulation lourde
MONACRYL	Mélange d'une résine méthacrylate avec des silices et farine de quartz Épaisseur : 3 à 6 mm Couleur : jaune, rouge, vert, gris, noir, bleu	0,40	Abattoirs, Ateliers de découpe, Salle Fabrication, Poissonnerie	RPM M. ROUXEL 10, rue de la Lande 35430 St Jouan des Guerets Tél.: 02 99 82 12 10 Fax : 02 99 82 55 03 alain.rouxel@rpm-belgium.be www.alain-rouxel.com	Oui Liste 2	
STONCLAD	Mortier polyuréthane avec liant urée-uréthane, pigments, poudres et agrégats de quartz Épaisseur : 6 mm Couleur : gris, rouge, bleu, noir, beige, vert...	0,37	Abattoirs, Chambre froide, Cuisine, Laverie, Atelier de fabrication, Boulangerie, Charcuterie, Confiserie, Plats cuisinés	STONHARD M. MARGIOVANNI Immeuble le Newton C 7, mail B. Thimonnier 77185 LOGNES LE MANDINET Tél.: 01 60 06 93 91 Mobile : 06 61 52 32 07 lmargiovanni@stoncor.com www.stonhard.fr	Oui Fabricant et Installateur	
SYSTÈME PRIMSOL	Mélange d'une résine époxydique et durcisseur cycloaliphatique Épaisseur : 3 mm Couleur : selon nuancier proposé par le fabricant	0,37	Ateliers de découpe Plats cuisinés, Abattoirs, Poissonnerie, Ateliers de fabrication	Service Commercial Messieurs GANDUBERT et CLOÏTRE CELTIQUE INDUSTRIELLE ZA BP 140 22191 PLERIN Cedex Tél.: 02 96 79 86 86 Fax : 02 96 74 50 17 contact@celtique-industrielle.com www.celtique-industrielle.fr	Oui Liste 3	
Liste 1	<u>Entreprise DELEFORTRIE</u> 12 rue du Marché Commun BP 73302 44333 Nantes Cedex 3 Tél.: 02 40 49 11 80 Fax : 02 40 68 98 65			<u>Entreprise ICR</u> 10 rue de l'Auberge 38480 Pont de Beauvoisin Tél/fax : 04 76 32 94 68		
Liste 2	Résine 78 M. Cavar 60, résidence du Parc Municipal 78250 MEULAN Mobile : 06 73 51 63 75	Résitec M. Jacques TIRELLE 21, avenue de la Mare ZI des Béth St Ouen l'Aumone 95078 CERGY PONTOISE Mobile : 06 07 61 44 64	SIB BORDAS M. Renck 64, rue de Gravignan 69360 TERNAY Tél.: 04 78 07 14 20 Fax : 04 78 07 24 76	SEPT M. LETROL 7, route principale du port 92638 GENNEVILLIERS CEDEX Mobile : 06 11 78 12 68		
Liste 3	SARL MORIN BADECO ZA La Tremblaie 41190 HERBAULT Tél.: 02.54.46.14.19 Fax : 02.54.46.10.89		France RESINE ET BATIMENTS 10, rue Lavoisier 22190 PORDIC Tél.: 02.96.76.77.40 Fax : 02.96.76.74.08	Entreprise Fonbonne Le Stephenson 07100 ANNONAY Tél.: 04.75.32.10.36.		

LES PRÉCONISATIONS DE NETTOYAGE POUR LES MORTIERS À BASE DE RÉSINE DE SYNTHÈSE

PRODUITS À PROSCRIRE/ À DÉCONSEILLER	PRODUITS À PRÉCONSER	PROCÉDURE DE NETTOYAGE	MATÉRIELS À UTILISER
<p>À proscrire</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les acides ■ l'acétone et ses dérivés ■ les solvants <p>À déconseiller (réserves en fonction des concentrations)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ eau de javel ■ l'acide péracétique ■ l'acide nitrique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ produit dégraissant à base d'ammoniums quaternaires. ■ détergent enzymatique ■ les alcalins chlorés peuvent être utilisés à concentration <5% et à une température inférieure à 50°C. Il est obligatoire de faire un bon rinçage après utilisation pour éviter tout contact prolongé qui risque d'altérer la teinte. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ nettoyage et désinfection sont deux opérations distinctes. ■ le rinçage est obligatoire <p>Entretien des joints de retrait/ des joints de fractionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ entretien à la charge du client. ■ contrôles réguliers et remplacement des joints si nécessaire. 	<p>À proscrire</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la raclette (elle ne doit être utilisée que pour diriger l'eau vers les évacuations) ■ jets à haute pression <p>À préconiser</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ monobrosse ■ lave pont automatisé ■ autolaveuse avec réservoirs ■ jets à moyenne ou basse pression. ■ canon à mousse

PROCÉDURE POUR L'INSCRIPTION D'UN REVÊTEMENT DE SOL SUR LA LISTE

1 Le demandeur envoie à la CNAMTS / Direction des Risques Professionnels (à l'attention de Jean-Paul LIOT ou Vanina VIALE), 26-50 Avenue du Professeur Lemierre 75020 PARIS, une demande d'inscription sur la liste de Revêtements de sol répondant aux critères Hygiène Sécurité Aptitude à l'utilisation. Il joindra à cette demande les documents (et échantillons) suivants en trois exemplaires :

- La référence très précise du produit permettant son identification sans confusion possible avec des produits similaires.
- Un échantillon du produit sur lequel on aura inscrit la référence (pièce unitaire pour un carrelage ou une plaquette de dimension 100 mm x 100 mm pour les sols en continu).
- Une notice technique du produit (définition, composition et conditions de mise en œuvre).
- Une notice commerciale du produit
- Une notice sur l'Assurance Qualité du produit (conditions de fabrication et/ou de mise en œuvre permettant d'avoir l'assurance d'une qualité suivie).
- Une liste des sols déjà réalisés dans les ateliers de fabrication de produits alimentaires avec pour chaque réalisation :
 - Nom de l'établissement ou de l'entreprise
 - Adresse précise de l'établissement
 - Surface réalisée
 - Nom de l'atelier dans lequel le sol a été réalisé
 - Date de réalisation

2 La CNAMTS répond dans un délai d'environ d'un à deux mois si la demande est recevable ou non.

Les motifs possibles de non-recevabilité sont par exemple :

- Documents incomplets ou le nombre d'exemplaires demandés n'est pas respecté.
- Identification difficile du produit.
- Absence de spécifications techniques.
- Réalisations insuffisantes..
- Sols présentant des reliefs trop importants.
- Non-disponibilité pratique du produit sur tout le territoire national ou pas d'adresse en France.

3 Lorsque la demande est recevable, la CNAMTS demande les renseignements complémentaires suivants (en trois exemplaires) :

- Préconisations au niveau du nettoyage du revêtement de sol (méthodes, matériels et produits de nettoyage, de désinfection et de rinçage).
- Type d'ateliers pour lequel le revêtement de sol est préconisé.
- Cahier des charges pour la mise en œuvre du produit.
- Liste d'applicateurs agréés pour les revêtements de sol en continu.

Dès réception de ces documents un dossier est envoyé par la CNAMTS au LERQAP (AFSSA) pour consultation et à l'INRS pour instruction.

- 4 L'INRS prend contact avec le demandeur pour lui envoyer un bac vide d'essai qui devra être rempli avec le revêtement de sol suivant les instructions du cahier des charges fourni avec le bac. Dans ce cadre, l'essai est réalisé gratuitement par l'INRS.

Dans le cas où le résultat du coefficient de frottement INRS serait inférieur à 0,30, la procédure d'instruction est stoppée et la CNAMTS en informe officiellement le demandeur.

Dans le cas où le résultat du coefficient de frottement INRS, mesuré au laboratoire, serait supérieur ou égal à 0,30, des visites de contrôles sont organisées avec les CRAM et l'INRS à partir de la liste de réalisations fournie par le demandeur. Des mesures *in situ* sont réalisées dans le cadre de ces visites.

- 5 La Direction des Risques Professionnels de la CNAMTS décide au vu des résultats de l'instruction si le sol peut figurer sur la liste des Revêtements de sols répondant aux critères Hygiène Sécurité Aptitude à l'utilisation. La CNAMTS informe alors le demandeur de la décision. Le délai pour l'instruction du dossier peut prendre environ deux à trois mois. Le revêtement de sol ayant obtenu un avis favorable ne figurera sur la liste que lors de sa prochaine mise à jour.

- 6 Chaque année, il est demandé à chaque fabricant figurant sur la liste d'indiquer les chantiers réalisés pour chacune des références de la liste et de fournir à nouveau des échantillons de sol. Des enquêtes sont effectuées auprès des utilisateurs, des mesures *in situ* de glissance sont réalisées et les échantillons de sol sont analysés par le LERQAP (AFSSA). Si, les résultats ne correspondent pas à ceux obtenus lors de l'inscription sur la liste, la référence est retirée de la liste.